

RAPPORT SEGMA 2019 : SYNTHÈSE

Le rapport sur les Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA) qui accompagne la Loi de Finances 2019 met en lumière le rôle de ces entités, considérées comme étant un moyen budgétaire d'envergure pour la mise en œuvre des politiques publiques et la réalisation de prestations de qualité au profit des citoyens à un niveau déconcentré. A travers leur autonomie financière et leur mode de gestion basé sur la mobilisation des recettes propres issues des prestations des services publics rendus aux usagers, ces Services jouent, en effet, un rôle prépondérant dans l'amélioration du service de proximité et l'accès de la population aux domaines à connotation sociale, notamment, aux soins, à la protection sociale, à l'enseignement et au sport.

L'édition 2019 de ce rapport s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la loi organique n°130.13 relative à la loi de finances (LOF). Ces dispositions tendent, en particulier, à substituer la logique de résultats à la logique de dépenses, notamment, à travers l'adoption d'une nouvelle nomenclature qui s'articule autour de programmes avec des objectifs bien définis et des indicateurs de performance. Elles visent également la rationalisation de la création des SEGMA en procédant à la suppression des Services n'ayant pas donné lieu à des dépenses pendant 3 ans et qui n'ont pas parvenu à réaliser, à compter de la 3^{ème} année budgétaire suivant la date de leur création, des recettes propres d'au moins 30% de l'ensemble de leurs ressources.

Ce rapport met en avant, en premier lieu, l'évolution du nombre total des SEGMA ainsi que leur répartition par domaine d'activité au titre de l'année budgétaire 2018. En effet, le nombre des SEGMA a enregistré une légère baisse entre 2017 et 2018, passant de 208 à 204 Services, suite à la suppression de 4 SEGMA, à savoir "l'organisation de la vingt-deuxième Conférence des Nations-Unies sur les changements climatiques", "le complexe sportif Prince Moulay Abdellah-Rabat", "le complexe sportif de Fès" et "le service du tourisme culturel des jeunes". La ventilation des SEGMA par domaine d'intervention au titre de l'année 2018 indique la prédominance des SEGMA à caractère social avec 75% du nombre total des SEGMA (soit 153 SEGMA sur 204), notamment le domaine de la santé (avec 89 SEGMA) et le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle (avec 60 SEGMA).

La deuxième partie du rapport présente le bilan des réalisations financières des SEGMA pour l'année 2017, au titre de laquelle l'exécution des budgets des SEGMA présente un solde positif de l'ordre de 4.344,43 MDH en fin d'année. Cet excédent est enregistré principalement par les entités œuvrant dans le domaine des transports et de l'eau à concurrence de 59,90% et dans une moindre mesure par les SEGMA couvrant le domaine de la santé à hauteur de 15,89%.

En termes de recettes des SEGMA, leur montant global a atteint 7.293,82 MDH au titre de l'année

2017, contre des prévisions aux alentours de 8.103,56 MDH, soit un taux de réalisation de 90,01%, dont 2.167,92 MDH au titre des recettes propres avec un taux de réalisation de 81,54%. Les dotations d'équilibre accordées par le budget de l'Etat à certains SEGMA ont atteint 792,99 MDH alors que les excédents d'exploitation et d'investissement, réalisés à la fin de l'année 2016 et reportés sur les crédits de l'année 2017, se chiffrent à 4.332,91 MDH. S'agissant des dépenses des SEGMA au titre de l'année 2017, elles ont atteint 2.949,39 MDH par rapport à des crédits ouverts de l'ordre de 6.470,53 MDH, soit un taux d'émission de 45,58%, dont 1.868,40 MDH au titre des dépenses d'exploitation avec un taux d'émission de 53,21%, et 1.080,99 MDH au titre des dépenses d'investissement avec un taux d'émission d'environ 36,53%. Les SEGMA opérant dans le domaine des activités récréatives, le domaine des autres actions sociales et dans le domaine de la santé ont réalisé les taux d'émissions les plus élevés, soient respectivement 72,55%, 67,96% et 63,12%. Globalement, le taux de couverture des dépenses par les recettes propres s'élève à 73,50% au titre de l'année 2017, contre 63,54% en 2016, soit une augmentation de près de 10 points.

La troisième partie du rapport est dédiée aux réalisations physiques des SEGMA durant l'année 2017 et l'état d'avancement de leurs plans d'action en 2018, ainsi que leurs programmes d'action prévus dans le cadre du Projet de la Loi de Finances de l'année 2019. L'accent est mis sur les objectifs et les indicateurs permettant d'apprécier l'effort consenti par ces Services en termes d'amélioration de la qualité des prestations offertes aux usagers.

A titre d'illustration, les SEGMA opérant dans le domaine de la santé ont réalisé des performances importantes au titre de l'année 2017, à travers l'augmentation des consultations des services d'urgence, des consultations spécialisées externes et des hospitalisations de jour de 10,1%, 8% et 14,9% respectivement, et ce par rapport à leurs niveaux de 2015. Le plan d'action de ces SEGMA pour l'année 2019 prévoit, essentiellement, la poursuite de la réforme hospitalière, l'amélioration de l'accès aux soins au profit des parturientes et des insuffisants rénaux démunis, le renforcement de la mise en œuvre des SAMU, notamment au niveau des zones d'accès difficile, la création de 4 instituts de formation des techniciens ambulanciers, le renforcement du cadre législatif et réglementaire du secteur pharmaceutique ainsi que le développement des prestations et soins liés à la transfusion sanguine.

Au même titre, et en vue d'assurer une meilleure pérennité de la circulation sur le réseau routier, les SEGMA opérant dans le domaine du transport, de l'eau et autres infrastructures économiques prévoient principalement, pour les années 2018-2019, l'acquisition, l'installation, la mise en service et la maintenance des radars fixes de mesure de la vitesse, le renforcement des brigades de contrôle routier par les équipements nécessaires, l'entretien de 370 Km de routes rurales par les brigades régionales ainsi que l'amélioration des performances de gestion et d'exploitation du parc du matériel des Travaux Publics selon un système informatisé et de géolocalisation. Il y a lieu de citer également, pour le même domaine, le renforcement et la modernisation des moyens, équipements et matériels d'inspection et de contrôle des navires pour la Direction de la Marine Marchande, ainsi que l'amélioration du système de notification météorologique en vue d'assurer un service public de qualité, pour la Direction de la Météorologie Nationale.

Par ailleurs, l'année 2018 a été marquée également par le lancement de la mise en œuvre de la réforme en profondeur des centres régionaux d'investissement (CRI) conformément aux Hautes Instructions de SA MAJESTE LE ROI, à travers, notamment, l'adoption du projet de loi relative à la réorganisation

des CRI, la requalification des ressources humaines de ces centres et l'Offre de services des CRI pour le Pôle Maison de l'investisseur. D'un autre côté, et tenant compte des orientations et des actions retenues dans le projet de réforme des CRI impliquant un changement majeur dans le statut juridique, les missions et la structure organisationnelle, les CRI seront transformés en établissements publics. Ainsi, leurs missions seront reconfigurées et élargies. Les plans d'actions seront à leur tour définis et arrêtés par les conseils d'administrations de ces établissements une fois institués dans leur nouvelle configuration.